

ARRÊT DU STOCKAGE DES DÉCHETS VERTS

En 2020, lors de la fermeture de la déchetterie en raison du confinement lié à la COVID, nous vous avons proposé une solution de stockage pour vos déchets verts, située chemin de la carrière. Nous avons fait appel à une entreprise locale pour les broyer.

À votre demande, nous avons continué à offrir cette possibilité de stockage en 2022, chemin de la Bouillère, après le cimetière, et ce jusqu'à aujourd'hui. Le broyage était effectué par notre employé communal avec l'épareuse. Cependant, ce matériel n'est pas du tout adapté à cette tâche, ce qui entraîne un risque important d'usure et de panne.



Comme vous le savez et pouvez le constater, nous avons créé un verger conservatoire à cet endroit. Vos dépôts de déchets verts devenant de plus en plus importants, il nous a été très difficile de trouver une solution de broyage satisfaisante. Ce qui était initialement un service rendu aux habitants est devenu une contrainte majeure pour la commune, et un lieu peu esthétique pour les membres de l'association et les visiteurs qui le fréquentent régulièrement.

C'est pourquoi la municipalité a décidé de mettre fin à ce stockage des déchets. Nous vous proposerons en octobre une matinée de broyage, avec la mise à disposition d'un broyeur pris en charge par la commune. Vous aurez ainsi la possibilité d'apporter vos branchages et de repartir avec votre broyat ou de le mettre à disposition des autres habitants si vous n'en avez pas l'usage. Si vous êtes intéressés par cette proposition, nous vous demandons de bien vouloir contacter la mairie pour vous inscrire.

Nous vous rappelons que la déchetterie de Lucinges est désormais équipée d'un quai très accessible pour le dépôt de vos branchages. Les horaires d'ouverture du 1er juillet au 31 août sont de 7h à 13h les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

DATES À RETENIR POUR VOTRE ÉTÉ

12 au 14 juillet : Stage de gravure sur pierre à Roissiat – 06 48 55 55 01

12 juillet : Bal des jeunes avec Bress'Ono
Plan d'eau de Chevignat

16 juillet : Collecte de sang
Foyer communal St Etienne du Bois

18 juillet : Vendredis du Revermont
Plan d'eau de Chevignat – Concert Nnawa

20 juillet : Méchoui des donateurs de sang
Foyer communal de St-Etienne du Bois

15 août : les Puces de Roissiat
> 06 70 79 10 76

Les Courman'Dises

Une date à noter sur vos agendas : samedi 11 octobre Place du Candi à Roissiat, une matinée gourmande de 9 h à 12 h est organisée avec la présence des associations, de producteurs locaux et les commerçants du village.

Au programme : opération jus de pommes, dégustations de :
friture, gaufres à l'ancienne, tartines de fromage fort, soupe de potiron, miel et vente du boudin des pompiers. Les préparatifs sont en cours, une réunion aura lieu le 3 septembre à 20 h à la salle commune.

Toutes les idées sont bonnes !

BRUITS DE VOISINAGE

Ce sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores.

Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Si des bruits sont commis entre 22 heures et 7 heures, ils constituent un tapage nocturne

Si des bruits sont commis en journée, ils constituent un tapage diurne

S'il s'agit de bricolage en semaine, ces bruits sont autorisés de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et jours fériés de 10h à 12h.

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Courmangoux

Bulletin info juillet 2025



Bien chers tous,

C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui pour partager quelques nouvelles réjouissantes concernant notre commune. Malgré un contexte national parfois difficile, je suis heureuse de vous annoncer que notre situation financière reste stable et saine. Cette stabilité est le fruit d'une gestion rigoureuse et responsable, et je tiens à remercier tout particulièrement l'équipe en charge des finances communales, menée par Sébastien Chorrier-Collet, premier adjoint, en collaboration avec notre secrétaire de mairie, Maryline Bégard. Un grand merci à tous pour votre confiance et votre engagement.

Cette année, nous avons également le plaisir de vous annoncer un projet qui nous tient particulièrement à cœur : la création d'une aire de jeu intergénérationnelle. Ce projet, actuellement en construction, est bien plus qu'un simple espace de loisirs. Il s'agit d'un lieu de rencontre et d'échange, spécialement conçu pour rapprocher les générations et renforcer les liens au sein de notre commune.

Nous espérons que cette aire de jeu deviendra un véritable lieu de vie où les enfants pourront jouer en toute sécurité, où les parents pourront se rencontrer et échanger, et où nos aînés pourront partager leur expérience et leur sagesse. N'hésitez pas à en profiter pleinement en famille ou entre amis.

Je suis convaincue que ce projet contribuera à renforcer le tissu social de notre commune et à créer des moments de joie et de complicité entre tous les habitants. Je vous invite à venir découvrir ce nouvel espace lors de son inauguration prévue en septembre.

Bel été à tous.

Mireille Mornay - maire de Courmangoux



Finances communales – Infos 2025

Compte Administratif (CA) 2024

Base 2024 : 512 habitants [rappel 2023 : 514]

Toutes les informations et les documents comptables complets sont disponibles sur le site internet <https://www.courmangoux.fr/Budgets-communaux>

Section de fonctionnement :		CA 2024	CA 2024
Dépenses réelles de fonctionnement :		+ [rappel 2023]	+ [rappel 2023]
Charges générales : achats de fournitures (administratives, entretien, fluides), contrats d’entretien, primes d’assurance, frais de services		85 770 € [60 687€]	
Charges de personnel :		91 049 € [86 397 €]	
Charges financières : intérêts d’emprunts		3 323 € [4 142€]	
Autres charges diverses : indemnités élus, service incendie et autres contributions et dépenses diverses dont les frais de scolarité et annexes		77 798 € [62 283 €]	
Recettes réelles de fonctionnement :			
Impôts et taxes perçus par la commune :			224 545 € [231 127 €]
Dotations et subventions :			63 124 € [62 745 €]
Recettes diverses : locations, revenu de la carrière, contrepartie de la mise à disposition du personnel communal pour l’entretien de la voirie, compensation voirie GBA			61 544 € [55 211 €]

Les dépenses budgétaires de fonctionnement atteignent **257 940 €**, soit un **ratio de 504 € par habitant**, contre 446 €/hab. en 2023 et une moyenne départementale de la strate à **744 €/hab.**

Les charges 2024 sont en hausse du fait du retour au prix normal de l’énergie (coût très réduit en 2023 du fait de l’Arenh), de la réalisation de travaux d’entretien plus importants et du rattrapage de frais de scolarité.

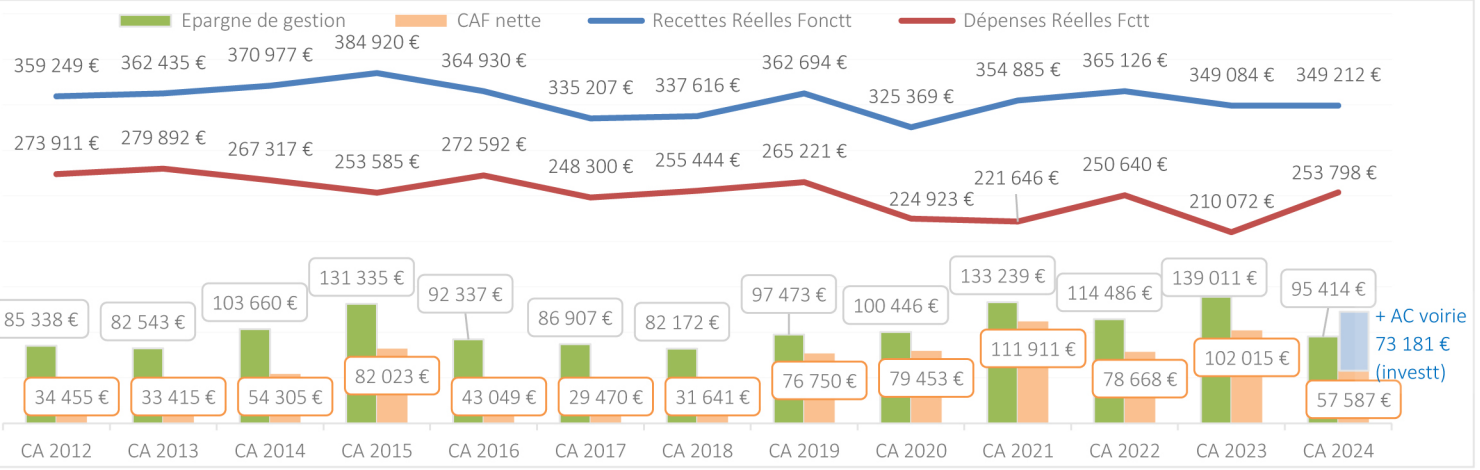
Autofinancement

La Capacité d’Autofinancement (CAF) Nette correspond à l’Epargne de Gestion (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement hors charges et recettes exceptionnelles), diminuée des charges d’intérêt et de capital de la dette. Elle représente la capacité de la commune à autofinancer ses investissements.

Suite à l’affectation de l’Attribution de Compensation de voirie en section d’investissement, l’autofinancement est en baisse pour 2024, mais la recette correspondante de 73 181 € constitue une recette récurrente d’investissement, participant également au financement des travaux.

La CAF nette 2024 s’établit à **57 587 €**. En ajoutant les recettes récurrentes d’investissement (AC voirie et remboursement du budget annexe photovoltaïque), la **capacité d’investissement générée par le budget 2024 atteint 132 518 €**.

Nota : Jusqu’en 2022, les données présentées dans le graphe suivant intégraient les dépenses et recettes d’ordre, peu significatives avant le transfert de la voirie.



Section d’investissement : CA 2024 (montants TTC – le remboursement de la TVA intervient en recette en année n+2)

En 2024, les dépenses réelles d’investissement se sont élevées à **399 288 €** [2023 : 226 795 €], dont 33 685 € de remboursement du capital de la dette. Ce niveau d’investissement élevé correspond à l’achèvement des principaux investissements du mandat.

Les opérations financées en 2024 ont principalement concerné les travaux des logements du bâtiment de la Mairie pour 171 571 €, ainsi que des travaux de voirie pour 50 763 €. L’acquisition du nouveau tracteur avec l’épareuse constitue un investissement important à hauteur de 138 657 €, diminué de 28 000 € de reprise des anciens matériels.

Les **recettes réelles d’investissement se sont élevées à 169 912 €** [2023 : 250 362 €] dont 28 764 € de subventions permettant de financer les projets, 73 181 € d’attribution de compensation par GBA pour la voirie, 51 810 € du Fonds de Compensation pour la TVA sur les travaux de l’année 2022 (réfection de la Mairie-Bibliothèque).

Budget Primitif 2025

Le budget a été voté lors du Conseil Municipal du 28 février 2025

Fonctionnement			751 230 €
Dépenses	Charges à caractère général	245 269 €	
	Personnel	99 387 €	
	Charges financières	2 400 €	
	Autres charges, contributions (écoles...)	93 924 €	
	Virement à l’investissement, op. d’ordre	310 250 €	
Recettes	Impôts et taxes	214 000 €	
	Dotations et participations	61 252 €	
	Recettes diverses	65 979 €	
	Excédent reporté	409 999 €	

Investissement			510 780 €
Dépenses	Opérations d’équipement	486 664 €	
	Remboursements (capital)	22 020 €	
	Opération d’ordre	2 096 €	
Recettes	Solde reporté	6 595 €	
	Subventions, FCTVA, compensation voirie	181 100 €	
	Réserves et excédent	2 888 €	
	Virement du fonctionnement, op. d’ordre	320 197 €	

L’estimation des recettes de fonctionnement doit rester prudente. En effet, **les dotations (DGF, ...) ont diminué de moitié depuis 2013, mais sont stables depuis 2 ans** : à suivre compte tenu des difficultés du budget de l’état.

La gestion au plus juste des dépenses de fonctionnement est nécessaire pour maintenir la capacité d’autofinancement.

La location des appartements génère une nouvelle recette de 12 000 €/an.

Situation de la dette

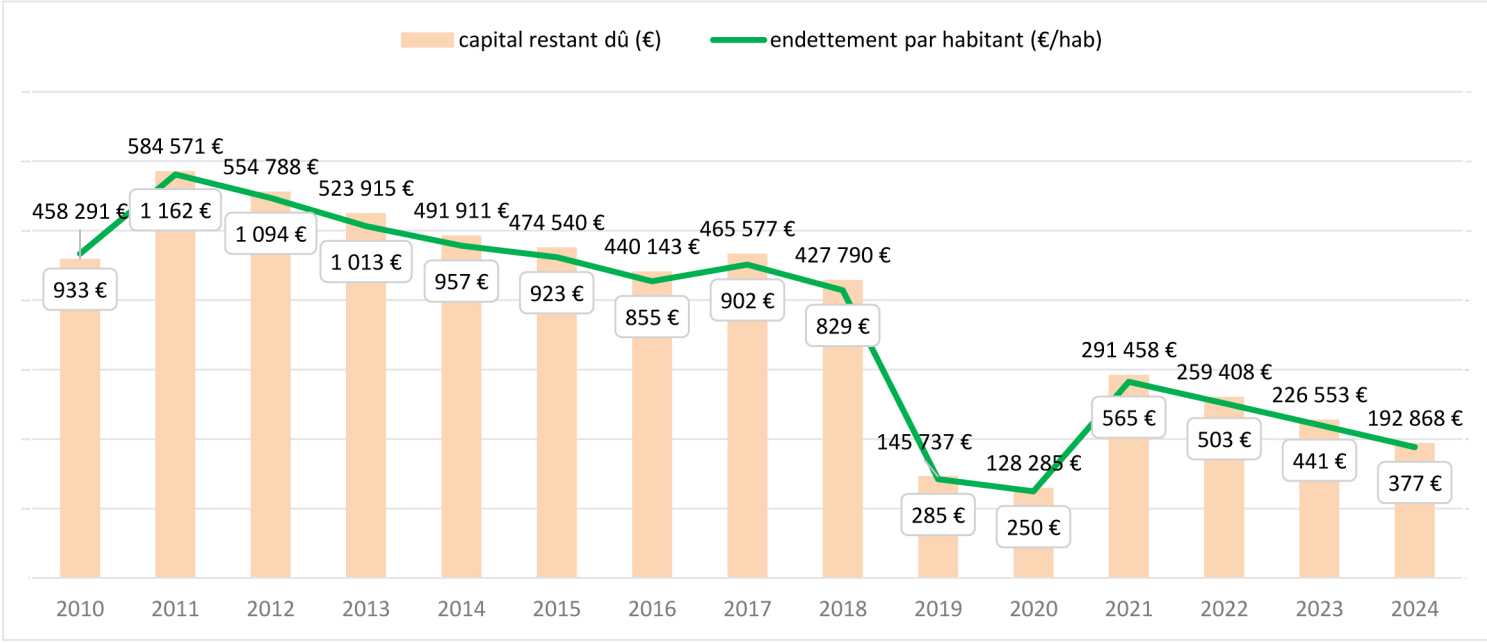
Le transfert de la compétence des eaux pluviales à CA3B a entraîné en 2019 le transfert des emprunts rattachés aux travaux réalisés dans ce cadre. L’impact est significatif sur le taux d’endettement, qui atteint un niveau modéré.

Comme prévu dans la prospective budgétaire du mandat, la création des logements en 2024 a été réalisée sans emprunt et il n’est pas prévu de recourir à l’emprunt pour la fin du mandat.

Deux emprunts restent en cours, liés à la traversée du bourg de Courmangoux (fin : 2028) et au réaménagement de la Mairie et de la bibliothèque (fin : 2036). L’emprunt du garage communal a été soldé en 2024, diminuant les charges de la dette de plus de 12 500 €/an.

Le capital restant dû est de **192 868 €** soit un niveau d’endettement de 377 € par habitant, pour une moyenne de la strate à **576 €/hab.**

La capacité de désendettement est très bonne, inférieure à 2 années.



Fiscalité communale

Le Conseil Municipal a décidé, le 28 février, de ne pas modifier les taux pour 2025.

Il est à rappeler que **ces taux sont maintenus depuis 2013** pour la taxe d’habitation et le foncier non bâti, et **depuis 2015** pour le foncier bâti. L’évolution des bases, décidée par l’Etat, a permis d’assurer la dynamique de ces recettes au cours des dernières années.

Le mécanisme de compensation de la Taxe d’Habitation est toutefois à surveiller, son évolution à moyen terme n’étant pas connue.

L’analyse des ratios de la commune montre que les bases d’imposition sont plutôt faibles, le travail de mise à jour des assiettes par la commission des impôts a toutefois conduit à certains ajustements et se poursuivra.